



MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01.30.41.33.96

Numéro édité par la

Commission Bulletin Municipal

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

<http://longvilliers.free.fr>

Vivre à Longvilliers

"Garde Champêtre" Infos

NOVEMBRE 2008

Marc ALLES, Maire de Longvilliers

et

les Conseillers Municipaux

ont le plaisir de vous convier aux vœux du Maire qui seront suivis d'un verre de l'amitié
le :

Samedi 10 janvier 2009 à 11H30 en Mairie de Longvilliers.

Venez nombreux.

TRAVAUX DE VOIRIE 2008

Conformément aux engagements pris, la réalisation de plusieurs ouvrages a démarré le 17 novembre sur la voie communale reliant St Arnoult à la déviation de Longvilliers, en traversant les hameaux du « Petit-Plessis » et de « Reculet » et au Bourg.

Nous souhaitons que la multiplication des obstacles sur cette voie, aura pour résultat de ralentir la vitesse des véhicules, et dissuader à terme les propriétaires de véhicules, qui ne résident pas dans ces hameaux, d'emprunter cette voie pour rejoindre St Arnoult.

Les ouvrages à réaliser sont :

- Au Petit-Plessis :
 - Réduction de la chaussée à 1 voie à l'entrée du hameau, en venant de St Arnoult, et mise en place d'un coussin berlinois
 - Matérialisation au sol du « stop » au carrefour de St Fargeau
 - Réduction de la chaussée à 1 voie à la sortie du hameau, vers Reculet, et mise en place de coussin berlinois
- A mi-chemin entre les 2 hameaux : mise en place de bandes sonores
- A Reculet :
 - Réduction de la chaussée à 1 voie à l'entrée du hameau, en venant du Petit-Plessis, et mise en place d'un coussin berlinois
 - Matérialisation au sol du « stop » au niveau de l'arrêt de bus

De même, au Bourg, pour sécuriser la sortie de l'école nous réalisons les ouvrages suivants :

- Réduction de la chaussée à 1 voie en forme d'écluse, en venant de Rochefort, et réalisation d'un plateau surélevé
- mise en place de coussins berlinois à l'entrée opposée, au niveau de l'arrêt de bus.

Travaux divers à la Bête et Bouc Étourdi.

La fin des travaux est prévue pour le 5 décembre, sauf intempéries.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix neuf septembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER et M. Michel LECACHEUX. **Absents :** Mme Olivia-Jane LACROIX qui donne pouvoir à M. Alain CORDIER, M. Pascal GEORGE qui donne pouvoir à M. Maurice CHANCLUD et M. Alain CRISTOFOLI qui donne pouvoir à M. ALLES.

Secrétaire de séance : M. MAILLET.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : DUREE DES AMORTISSEMENTS Budget M49 –Eau –Assainissement.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 13 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Nouvelles Modalités de Facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des nouvelles modalités de facturation de raccordement au réseau public de distribution d'électricité sont mises en place. Elles font une distinction entre l'extension et le branchement (l'ensemble constituant le réseau électrique).

Le demandeur du raccordement est redevable d'une contribution pour le branchement dans tous les cas. Cependant, la Commune est désormais redevable d'une contribution pour l'extension du réseau électrique nécessaire au raccordement d'une construction soumise à autorisation d'urbanisme(AU).

La loi met la contribution au titre de l'extension à la charge du demandeur lorsque ce dernier est un producteur d'électricité, aménageur de ZAC ou autres clients dès lors qu'aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire.

La Commune doit prendre une délibération mettant l'extension à la charge du demandeur dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents et représentés:

Conformément aux articles L332-8 et L332-15 alinéa 3 du code de l'urbanisme

- de mettre à la charge du demandeur l'intégralité du coût du raccordement (extension + branchement), à condition que celui-ci soit construit pour répondre au besoin d'une installation à caractère professionnel (industriel, agricole, commercial, ou artisanal) et qualifiable d'équipement public exceptionnel.
- de mettre à la charge du demandeur l'intégralité du coût du raccordement (extension + branchement) sous réserve que :

1) le raccordement n'excède pas au total 100 m, et que

2) les réseaux dimensionnés exclusivement pour les besoins de ce raccordement ne soient pas

destinés à desservir d'autres constructions existantes ou futures. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte**.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 18 juin 2008 la Trésorerie de Maurepas demande au Conseil Municipal l'admission en non valeur concernant une taxe d'urbanisme considérée irrécouvrable d'un montant de 7 151.00 € suite à un Permis de Construire de 1993 sur le Hameau de La Bâte. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Refuse** l'admission en non valeur car au moment de la vente aux enchères de la maison, le Comptable aurait du recouvrer cette somme.

BALAYAGE MECANIQUE DES VOIES

Monsieur le Maire explique la nécessité de nettoyer les caniveaux pour empêcher toute retenue d'eau lors de pluies abondantes. Il précise qu'actuellement le balayage est réalisé par les employés municipaux et que cela demande plusieurs jours de travail car les moyens sont rudimentaires (balais, pelles). Il informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres lancé par le SICSA (Syndicat Intercommunal de Saint Arnoult), le coût pour Longvilliers s'élèverait à 3478.68€ annuel pour 12 passages. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** le balayage mécanique des voies de Longvilliers.

SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE LONGVILLIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la visite d'une habitante de La Bâte proposant ses services pour le développement du site internet de la Mairie de Longvilliers, il avait été demandé trois devis. Vu le coût de ces prestations et la faible consultation du site, un tour de table du conseil municipal a été réalisé pour avoir l'avis de chaque conseiller. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré à 2 voix pour, 2 abstentions et 7 voix contre, **Décide** de ne pas faire appel à des prestataires extérieurs. **Et le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré à 8 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, **Décide** de créer une commission « site internet mairie » qui sera chargée de l'amélioration du site, de la mise à jour des informations générales et administratives et de valider son contenu.

SUCCINCT (suite)

DUREE DES AMORTISSEMENTS Budget M49 –Eau –Assainissement.

Monsieur le Maire propose une durée de 5 ans pour les amortissements sur les caillebotis en résine, volés et remplacés sur la station d'épuration de La Bâte et de Petit Plessis, compte tenu du faible coût des montants. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de M. et Mme POLART DONAT et Mme VIEL remerciant la municipalité et le CCAS pour le goûter reçu à l'occasion du 14 juillet.

Demandes de subvention non retenues pour le Secours Populaire Français et l'Hôtel Social Saint Yves à VERSAILLES.

Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée par le SIAEP de la Région d'Angervilliers desservant le Hameau de La Bâte. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ce rapport. Il est disponible en Mairie pour les élus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été obtenue pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle **chaudière à l'Eglise** de Longvilliers, par le biais du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales. La paroisse subventionne à hauteur de 5000 € en plus des 1000€ déjà donnés et a décidé de prendre en charge la consommation du gaz.

La poste proposait d'éditer des **timbres** pour faire connaître la richesse de notre patrimoine. Refus du Conseil Municipal.

Un historien proposait d'élaborer un **ouvrage** retraçant l'histoire de notre commune. Refus du Conseil Municipal.

La Fondation du Patrimoine propose de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national après une adhésion de 50 €. Refus du Conseil Municipal.

La Maison à 15€ /jour: c'est un courrier du ministère du logement et de la ville qui explique que la collectivité territoriale verse une aide de 3 000 à 5 000€ par maison. L'information complète se trouve sur le site www.proprietairedemamaisonpour15eurosparjour.fr. La Commune n'étant pas soumise au quota pour les logements sociaux et n'ayant aucun programme en préparation, le conseil municipal ne prévoit aucune aide.

Le **PNR** (Parc Naturel Régionale de la Vallée de Chevreuse) propose un calendrier de réunions pour les différentes commissions en prévision de la révision de la Charte.

Monsieur le Maire a rappelé aux délégués des différentes commissions de réfléchir aux travaux pour l'année suivante en prévision de l'établissement du **budget 2009**.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS de Rochefort ne souhaite plus participer au **repas de fin d'année** avec Longvilliers.

Des Bacs à poubelles restent sur les trottoirs en dehors des jours de collectes, pour le respect de l'environnement, il sera demandé aux propriétaires de bien vouloir rentrer les différents bacs.

A la demande de Mme LEFEVRE des panneaux d'affichage seront commandés et placés dans les hameaux.

Arrêt de bus du Plessis Mornay, Monsieur le Maire informe le Conseil que la Mairie a envoyé un courrier au Conseil Général des Yvelines pour demander un éclairage car le projet du parking n'avance pas.

La séance est levée à 23H30.

Pour extrait en Mairie le 1^{er} octobre 2008.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt huit octobre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absente** : Mme Chantal LEFEVRE qui donne pouvoir à M. Marc ALLES.

Secrétaire de séance : M. Alain CRISTOFOLI.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Programme triennal 2006 2007 2008 : validation de l'avenant N°1 avec l'entreprise SACER.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

CIG-DEMANDES D'AFFILIATION ET DE DESAFFILIATION AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES : En raison du règlement du CIG, chaque commune affiliée doit donner son avis sur l'affiliation et la désaffiliation volontaire des collectivités. Le Conseil Général des Yvelines était affilié pour son personnel technique et ouvrier au Centre Interdépartemental de Gestion depuis le 1^{er} janvier 2008. Il sollicite l'extension de l'affiliation pour la totalité de son personnel à côté du 1^{er} janvier 2009. La Commune de Cergy souhaite mettre fin à son affiliation à compter du 1^{er} janvier 2009. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** l'affiliation et la désaffiliation.

ADHESION AU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) : Le Préfet a en charge d'arrêter les meilleures dispositions pour aboutir au regroupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité au sein d'une seule entité de niveau départemental. Madame la Préfète a adressé un courrier au SICSA (Syndicat Inter Communal de Saint Arnoult gérant de l'éclairage public pour la commune) pour que celui-ci adhère au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY). Le SICSA demande à chaque commune adhérente de délibérer en ce sens. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** l'adhésion au SEY.

NOMINATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE : La Préfecture des Yvelines demande la nomination d'un élu référent pour animer la politique locale de sécurité routière dans la commune en collaboration avec les services de l'Etat. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Nomme** M. LECACHEUX.

REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : En raison de la loi sur l'eau, pour les eaux usées notamment les communes doivent mettre en place un zonage de l'assainissement collectif et non collectif. Une délibération a été prise en ce sens en juin 2008. Un règlement est mis en place pour l'assainissement non collectif, il est chargé de déterminer les relations entre les usagers du SPANC et ce dernier, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur contrôle, leur fonctionnement, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif et les dispositions d'application de ce règlement. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** le règlement du service de l'assainissement non collectif.

CONVENTION DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : En raison du faible nombre de foyers concernés (une dizaine environ), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la gestion du SPANC à l'exploitant des installations de traitement de l'assainissement collectif, La Nantaise des Eaux. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte et Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec La Nantaise des Eaux.

VALIDATION DU MONTANT ESTIMÉ DU CONTRAT RURAL : Le contrat rural comprend la réalisation d'un hangar municipal, l'aménagement paysagé des abords et la création d'un jardin d'enfants. Le montant des travaux avaient été évalué en janvier 2007, en raison de l'augmentation du coût des matières premières et des conditions économiques en vigueur le Maître d'œuvre propose un nouveau montant des travaux estimés pour la phase de l'avant projet définitif soit 371 285€ HT. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** ce nouveau montant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 avec l'architecte concernant ce nouveau montant.

DOTATION GENERALE D'EQUIPEMENT (D.G.E) Programmation 2009 : La toiture de la mairie doit être remise en état car il y a des fuites d'eau. Une subvention peut être accordée dans le cadre de la DGE 2009. C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire la réfection de la toiture de la Mairie dans le programme DGE 2009. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte**.

SUCCINCT (suite)

PROGRAMME TRIENNAL 2006 2007 2008 : VALIDATION DE L'AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE SACER.

Dans le cadre du programme triennal 2006 2007 2008 un acte d'engagement a été signé avec l'entreprise SACER pour un montant de 73 842.57€ TTC afin d'effectuer divers travaux de voirie sur diverses voies communales de Longvilliers. A l'ouverture des chantiers, des travaux supplémentaires ont été demandés ainsi que des modifications techniques sur les

travaux prévus. La commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juillet 2008 a donné son accord pour une augmentation d'un montant de 19 610.27€ HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 le 29 juillet 2008. L'augmentation du coût des travaux étant supérieur à 5% du montant des travaux, la trésorerie demande une délibération pour valider cet avenant et régler l'entreprise SACER. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, Accepte cette augmentation de 19 610.27€ HT pour les travaux prévus avec l'entreprise SACER, fixant le montant total du marché à 97 296.45€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Sainte Escobille : Commune située en dessous d'Authon la Plaine, Dourdan, qui souhaite sensibiliser tous les élus du département et qu'ils affirment leur opposition à ce projet de décharge (centre de stockage de déchets ultimes). Le Conseil Municipal apporte son soutien à la Commune de Sainte Escobille.

Questions posées par Mme LEFEVRE par l'intermédiaire de M. ALLES :

- **La table de pique nique** à Bouc Etourdi (réponse M. ALLES) cette table étant démontée et abîmée, elle a été stockée pour l'hiver et sera remise en état au printemps si cela est possible. M. LECACHEUX suggère de la fixer sur l'autre terrain car elle serait plus accessible et plus visible pour les éventuels utilisateurs.
Concernant les tables du Bourg et de La Bâte, elles sont souvent utilisées et seront donc remplacées en temps utile.
- **Le Broyage des chemins ruraux** (réponse M. CHANCLUD) Il est terminé, concernant le CR 35, Chemin des Vignes, il n'a pas été broyé en raison du talus, il faut changer d'épaveuse. Il sera tondu à la main.
- **Quatre panneaux d'affichage extérieur** (réponse M. ALLES) ils ont été commandés mi octobre pour remplacer les anciens panneaux. Ceux-ci seront laissés à la disposition des associations pour affichage.
- **Parking du Plessis Mornay :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé au Président du Conseil Général ainsi qu'au directeur des routes et des transports pour les sensibiliser : - à la mise en place d'un éclairage sur la RD pour permettre la visibilité des piétons qui circulent pour rejoindre leurs véhicules
- et le déplacement de l'arrêt vers le Plessis Mornay afin d'éviter aux jeunes de ce hameau de circuler sur la RD pour rejoindre celui-ci.
En réponse, la DDEA a posé des panneaux d'interdiction de stationner supplémentaires, mais n'a pas répondu à notre courrier à ce jour.

Question posée par M. CRISTOFOLI, réponse de M. LECACHEUX, responsable de la commission voirie :

Aménagement sécurité routière :

Dans les hameaux du Petit Plessis et Reculet : M. LECACHEUX avait réuni les principaux intéressés dimanche 2 novembre pour convenir de l'emplacement des aménagements en tenant compte des recommandations et prescriptions de la DDEA, les travaux commenceront le lundi 17 novembre 2008.

Dans le bourg : une écluse sera réalisée au milieu de la chaussée entre la fin du cimetière et le N° 14 de la route de Rochefort. L'entreprise propose des bordures verticales pour délimiter cette écluse en grès brunâtre. M. LECACHEUX propose du ciment blanc recouvert de petits quartzs réfléchissants qui serait plus visible. Il faut donner une réponse rapidement à l'entreprise.

Commission internet : M. CORDIER propose d'inclure dans la prochaine information municipale un article proposant aux administrés qui souhaiteraient recevoir par e-mail les comptes - rendus de conseil municipal et les informations municipales, qu'ils transmettent leur adresse électronique en Mairie.

Projet communal : Au regard de la concentration de chevaux sur le territoire de Longvilliers, la commune souhaite valoriser cette présence et son impact sur notre environnement rural. Mme DUPONT, en charge de cette valorisation propose dans un premier temps de rencontrer les propriétaires et exploitants d'équins afin de les associer à la prochaine fête communale. La séance est levée à 22H15.

Pour extrait en Mairie le 12 novembre 2008.

PRIME À LA CUVE DE FIOUL

Cette aide exceptionnelle de 200 € est réservée aux ménages non imposables ayant reçu une facture de fioul entre le 1er juillet 2008 et le 31 mars 2009. Il ne sera accordé qu'une seule aide par ménage sur cette période.

Pour en bénéficier, les ménages doivent faire parvenir avant le 30 avril 2009 aux trésoreries :

- un formulaire à retirer auprès du Trésor public ou sur les sites Internet : www.impots.gouv.fr, www.minefe.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr ;
- un avis de non imposition délivré par l'administration fiscale, c'est à dire comportant la mention : « au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu » ;
- pour les logements individuels, une copie de la facture justifiant de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 200 euros, établie au cours de la période comprise entre le 1er juillet 2008 et le 31 mars 2009.

Les aides seront versées par virement bancaire à compter du 1er janvier 2009.

Ce dispositif d'aide à la cuve apporte une réponse concrète aux ménages modestes, dont l'augmentation des charges de chauffage liée à la hausse des prix pétroliers a fortement pesé sur le pouvoir d'achat.

PRÉFECTURE DES YVELINES

Campagnes de prévention et d'information sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone et les incendies domestiques

Campagne de prévention et d'information sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone:

Même si le nombre annuel de décès a sensiblement diminué, les intoxications au monoxyde de carbone demeurent une cause de mortalité et d'hospitalisation importantes.

Les messages principaux de cette campagne de prévention et d'informations sont les suivants :

- faire vérifier ses installations de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel
- faire ramoner mécaniquement les conduits d'évacuation des produits de combustion
- aérer son logement même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air
- respecter les consignes d'utilisation des appareils (notamment utilisation des chauffages d'appoint de manière discontinue, utilisation en extérieur des braseros et des groupes électrogènes).

Campagne de prévention et d'information sur les incendies domestiques :

En France, les incendies domestiques sont une cause majeure d'accidents : 10000 personnes en sont victimes chaque année. Quand il ne tue pas, un incendie peut entraîner de graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques.

Comme les années précédentes, la Direction de la Sécurité Civile s'est associée à l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (I.N.P.E.S) afin de reconduire une campagne de prévention des incendies domestiques.

Pour toutes informations :

<http://www.interieur.gouv.fr>

<http://www.inpes.sante.fr>

<http://www.yvelines.pref.gouv.fr>

CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Le système de chauffage date de la restauration de l'église.

Après plus de 35 années de service, et beaucoup de problèmes de fonctionnement depuis 2 ans environ, il a été décidé d'arrêter la chaudière au fuel, hors d'usage, et de la remplacer par une chaudière à gaz.

Le financement de l'opération est assuré par 3 sources, à savoir :

- le groupement paroissial de St Arnoult, dont fait partie Longvilliers
- une subvention accordée sur la réserve parlementaire, avec l'aide de notre député Jean-Frédéric POISSON
- la commune de Longvilliers

Chacune des sources financera environ un tiers de la dépense, conformément à la délibération prise en Conseil Municipal.

Le démontage de l'ancienne chaudière est effectué.

La nouvelle installation devrait être prête pour la fin de l'année 2008.

CÉLÉBRATIONS DE NOËL 2008

Le Groupement paroissial de St Arnoult, dont fait partie la commune de LONGVILLIERS, vous invite aux manifestations suivantes, qui auront lieu dans l'église de St Arnoult :

- le marché de Noël : le 14 décembre, à partir de 12h00
- le concert de Noël et St Nicolas : donné le 7 décembre à 15h00, par la Chorale de St Arnoult
- la crèche vivante : le 24 décembre de 15h00 à 18h00

messes de Noël

- veillée de Noël et messe de la nuit, le 24 décembre
 - o à 18h30 à l'église de St Arnoult
 - o à 19h30 à l'église de Bullion
 - o à 24h00 à l'église de Clairefontaine
- messe du jour de Noël, le 25 décembre
 - o à 11h00 à l'église de St Arnoult

Le Père CŒUR, curé du Groupement paroissial, le Père VILLAIN, au presbytère de Clairefontaine, et tous les responsables du Groupement, vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de fin d'année, dans la joie et dans la paix.

CONCERT DU NOUVEL AN

Ce Concert aura lieu à l'église de Longvilliers, organisé conjointement par le Comité des Fêtes « Rochefort-Longvilliers » et par la Mairie, pour l'inauguration du nouveau chauffage.

La date prévisionnelle retenue est le dimanche 1^{er} février 2009, à 17h00.

Cette date sera confirmée ultérieurement, en fonction des agendas respectifs des artistes, et des personnalités invitées par la Mairie.

ÉLAGAGE DES HAIES ET DES ARBRES

Les riverains des voies publiques ont l'obligation de couper la végétation des haies et des arbres de leur propriété à la limite du domaine public.

L'élagage doit préserver la circulation des piétons sur le trottoir, mais il doit également permettre à tout véhicule, et en particulier aux autocars de circuler sans être contraints de faire des écarts en raison des débords excessifs des plantations de grande hauteur.

BONS DE CHAUFFAGE 2008-2009

Les personnes âgées de 65 ans désirant recevoir les bons de chauffage doivent déposer leur avis de non imposition à la mairie de Longvilliers avant le 1^{er} décembre 2008.

NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE :	01 61 08 32 30
POLICE SECOURS:	17
POMPIERS :	18
SAMU:	15
TOUTES URGENCES :	112
EDF (dépannage) :	08 10 33 30 78
GDF (dépannage) :	08 10 43 30 78
CENTRE HOSPITALIER (Dourdan) :	01 60 81 58 58
CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet):	01 34 83 78 78
CENTRE ANTI POISON :	01 42 05 63 29
PERCEPTION ST ARNOULT :	01 30 88 25 80
Sous Préfecture Rambouillet :	01 34 83 66 78
ASSURANCE MALADIE :	36 46

ÉLECTIONS PARENTS D'ÉLÈVES

Ecole de LONGVILLIERS

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu au mois d'octobre.

Les nouveaux représentants sont Mesdames :

- **BODIN BERTINOLINO** (Titulaire)
- **PRUVOST Estelle** (Titulaire)
- **DAVERDIN Corinne** (Suppléante)

SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :

0800 49 50 61

Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet :

sictomregionrambouillet.com

OBJETS TROUVÉS

Une veste noire a été retrouvée aux monuments aux morts.

Clefs trouvées rue de Saint Cyr à Bouc Etourdi.

Objets disponibles en Mairie.

BIBLIOTHEQUE « CAFÉ BIB »

Venez découvrir autour d'un café le Mardi 2 Décembre à 10 h00, nos « coups de cœur » (romans, bd, dvd).

La bibliothèque sera ouverte pendant les vacances de Noël les Samedis : 27 Décembre et 3 Janvier.

Dans le prochain bulletin, vous trouverez les résultats du « roman de Rochefort ».

LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE : POURQUOI ?

Vous faire vacciner, c'est le seul moyen de vous protéger efficacement contre la grippe. Alors, n'attendez pas l'arrivée de l'épidémie. La grippe n'a rien d'un gros rhume : forte fièvre, quinte de toux, douleurs dans les muscles et les articulations, fatigue générale : la grippe n'a rien d'un gros rhume. Il faut plusieurs semaines pour s'en remettre. Une infection grippale peut entraîner des complications, notamment chez les personnes les plus fragiles :

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes de tout âge souffrant de certaines maladies chroniques (asthme, diabète, insuffisance cardiaque...).

La vaccination : un moyen efficace de se protéger

Le vaccin empêche de contracter la grippe où il en limite la gravité. Comme le virus évolue chaque année, la composition du vaccin est adaptée chaque année pour être efficace. Les vaccins utilisés en France font l'objet de nombreux contrôles pour vérifier qu'ils répondent en tous points aux normes en vigueur. L'efficacité et la tolérance des vaccins sont garanties par le respect de ces normes.

Vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou atteint de certaines affections de longue durée, vous bénéficiez de votre vaccin à 100% par l'Assurance Maladie. Si vous n'avez pas reçu de courrier et que vous pensez être concerné par le dispositif, n'hésitez pas à contacter votre caisse d'Assurance Maladie.

CPAM

Rappel : quelle que soit votre commune de résidence dans les Yvelines, vous disposez d'une seule adresse postale pour tous vos envois.

C.P.A.M. des Yvelines
C S 50 001
78718 Mantes-la-Jolie cedex



Dans le cadre de ses actions de prévention, l'Assurance Maladie des Yvelines a mis en place un numéro vert, ouvert à tous, pour toutes les questions portant sur la nutrition.

Du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00.

N°Vert 0 800 15 92 54
(Appel gratuit depuis un poste fixe)



LE BON NUMERO POUR JOINDRE L'ASSURANCE MALADIE



3646

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Dans les Yvelines, l'Assurance Maladie a fait le choix de vous répondre de 8h00 à 20h00 sans interruption du lundi au vendredi.

Vous attendez moins de 3 minutes pour être en relation avec l'un de ses 69 conseillers. Ils vous renseignent sur les remboursements, le suivi de votre dossier personnel...

LETTRE AUX ASSURÉS

Une lettre d'information gratuite éditée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines vous a été adressée par voie postale. Son objectif est de vous donner des conseils pratiques, de faciliter vos démarches et de vous aider à mieux connaître le système de santé, pour mieux l'utiliser. Des exemplaires sont à votre disposition en Mairie.

JOYEUSES FÊTES À TOUS DE LA PART DU CCAS !

Le Centre Communal d'Action Sociale de Longvilliers a invité tous les administrés de soixante cinq ans et plus, inscrit sur la liste électorale, à se réunir à l'occasion d'un déjeuner croisière sur la Seine le samedi 6 décembre. Pour ceux qui ne participent pas, les membres du CCAS sonneront à leur porte le samedi 13 décembre afin de leur offrir le traditionnel colis de Noël.

Afin de n'oublier personne, le CCAS propose à tous les nouveaux administrés ayant atteint 65 ans de se manifester auprès de la mairie.

UNION ROCHEFORT LONGVILLIERS

Représentation de la troupe des BALADINS :

Les BALADINS rejoueront la pièce de théâtre de Dany Boon

« LA VIE DE CHANTIER » les Vendredi 30 et Samedi 31 Janvier 2009 à 20h30 à la salle des Fêtes de Rochefort.

Adulte : 8 €

Etudiant ou enfant de moins de 18 ans : 4 €.

L'Union de Rochefort et Longvilliers, et la troupe des Baladins, ont le plaisir de proposer à nos AMIS, LES ANCIENS un tarif réduit : 4 € pour ces représentations.

Dans l'attente de vous revoir pour vous distraire, ils vous souhaitent à tous, de bonnes fêtes de fin d'année !

Culture et découverte :

11 Décembre 2008 : Cité de la musique.

LES RESTOS DU CŒUR DE DOURDAN

La prochaine campagne des Restaurants du Cœur débutera le Lundi 1 Décembre 2008. Les restos du cœur fonctionneront les Lundis, Mercredis, Samedis de 9h à 11h à la Croix Saint Jacques, rue des Provinces, Bâtiment Vexin, Porte A.

Les inscriptions se feront le Samedi 29 Novembre et après, de 9h à 11h à l'adresse indiquée ci-dessus.

N° de téléphone : 01 60 81 08 48

A V I S Journée d'Appel à la Défense

Jeunes filles et jeunes gens, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16 ans !

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps : il est encore possible d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

(Informations en Mairie)

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

L'inscription sur les listes électorales n'est pas simplement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2008 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes, aux heures habituelles d'ouverture de bureau. Les inscriptions déposées en 2008 permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2009.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Pièces à fournir :

- ◇ Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de séjour.
- ◇ Justificatif de domicile.

- ❖ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux est nécessaire.

Élections Européennes le 7 Juin 2009.

OFFRES D'EMPLOI.....

Le Golf de Rochefort recrute :

- 1 plongeur mi-temps contrat à durée indéterminé (18 heures par semaine)

Horaire de 12H00 à 16H00

Travail les samedis et dimanches

Débutant accepté

Salaire horaire : 8.71 €

- 1 hôtesse d'accueil secrétaire (35 heures par semaine)

Contrat à durée déterminée de 6 mois

Travail le samedi et dimanche en demi-journée

Connaissance de l'outil informatique (word, excel)

Salaire 1400 € brut

Contact : Christine JOGUET Tél : 01 30 41 31 81

LE PÔLE SOCIAL DE ST ARNOULT

Depuis la rentrée de septembre, différents services sociaux se sont installés et regroupés au centre ville de St Arnoult dont :

La CPAM (caisse primaire d'assurance maladie, déjà présente depuis 1999), la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), la Mission Locale et la DIRE (association d'aide aux victimes d'infraction pénales).

Une antenne emploi est également présente, mais réservée en priorité aux habitants de St Arnoult.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Savez-vous que votre commune fait partie d'un Centre Intercommunal d' Action Sociale et met à disposition de ses habitants en difficulté des services d'aide à la personne.

Le CIAS (communes de Bullion, Bonnelles, La Celle les bordes, Longvilliers, Ponthévrard, Rochefort) emploie les aides ménagères et auxiliaires de vie qui interviennent auprès de personnes en difficulté (notamment les personnes âgées et de faible autonomie), assure un service de portage de repas, informe et coordonne pour la télé surveillance ou la prise en charge financière de ces aides.

Conscient de l'enjeu qui s'annonce à l'échelle de notre territoire, notre CIAS s'engage dans une démarche de qualité auprès des personnes aidées et auprès de ses personnels.

Renseignements Natacha POIRIER :
01 30 41 29 03

ÉTUDIANTS

Vous vous interrogez sur votre avenir !...

Les salons de l'Étudiant ont pour mission d'informer et d'accompagner les 15-25 ans dans le choix complexe et déterminant de leurs études.

L'ÉTUDIANT vous propose les salons suivants :

Salon spécial Grandes Ecoles du 12 au 14 décembre 2008

Salon des Formations Internationales du 10 au 11 janvier 2009

Salon Expolangues du 14 au 17 janvier 2009

Salon de l'Apprentissage et de l'Arternance du 23 au 25 janvier 2009

Salon des Formations Artistiques du 30 au 31 janvier 2009

Salon des Masters 3es cycles du 6 au 7 février 2009

Salon de Paris du 6 au 8 mars 2009

Salon Spécial Bac en juillet 2009

Si vous désirez plus d'informations connectez vous sur le site www.presse.letudiant.fr.